

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DE GUINEE

-----  
Travail-Justice-Solidarité  
-----

DECRET D/2014/ 156 /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2014/017/AN  
DU 08 JUILLET 2014

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE*

Vu la Constitution ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est promulguée la Loi L/2014/017/AN du 08 juillet 2014, portant autorisation de ratification de l'Avenant n°1 de la Convention de Base pour l'exploitation des gisements de bauxite de Koumbia signé le 30 juin 2014 entre la République de Guinée et la Société ALLIANCE MINING COMMODITIES (AMC).

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

08 JUIL. 2014  
Conakry, le .....



**Prof. ALPHA CONDE**